

Afin de pouvoir bénéficier des prestations proposées par Le Soleilo, vous êtes priés de lire attentivement les conditions générales de vente. Elles régissent les ventes de séjour et s'appliquent dès que la commande est passée. Le fait de réserver un séjour implique leur acceptation intégrale.

1- RESERVATION-REGLEMENT :

a) votre réservation :

La réservation est effective uniquement quand vous recevez la confirmation de notre part après réception de votre acompte et acceptation des conditions générales de vente. Toute réservation est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous-louée, sauf accord écrit du propriétaire.

Le contrat est établi pour une capacité maximum définie. Si le nombre de participants dépasse la capacité définie, le bailleur peut refuser les occupants supplémentaires, le contrat étant alors réputé rompu du fait du client. Dans ce cas, le prix de la location reste acquis au Soleilo.

b) acompte-solde :

L'acompte du gîte correspond à 30% du montant du séjour.

Le solde du séjour est intégralement payable à votre arrivée.

2- ANNULATION-MODIFICATION

a) modification de votre réservation :

Des modifications concernant votre réservation peuvent être effectuées sans frais, sous réserves que le Soleilo en ait la possibilité technique.

b) annulation de votre fait :

Toute demande d'annulation doit être notifiée par lettre recommandée avec AR. En cas d'annulation du séjour il vous sera retenu à titre d'indemnité de rupture de contrat :

- un montant égal à 30% du montant total du séjour, si vous annulez plus de 30 jours avant la date prévue d'arrivée.
- Un montant égal à 70% du montant total du séjour, si vous annulez plus de 15 jours avant la date prévue d'arrivée.
- Un montant égal à 100% du montant total du séjour, si vous annulez - de 15 jours avant la date prévue d'arrivée, ou si vous ne vous êtes pas présenté à cette date.

c) En cas d'interruption du séjour par le client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

d) Annulation de la part du Soleilo

Le Soleilo se réserve le droit d'annuler le séjour, sans remboursement des sommes versées et sans indemnité, si une des conditions du contrat n'est pas respectée du fait du client.

Vous avez la possibilité de souscrire une assurance annulation auprès de l'assureur de votre choix.

3- SEJOUR

Le Soleilo peut accueillir jusqu'à 15 personnes maximum en formule gîte en juillet et aout. La location se fait à la semaine du samedi à partir de 18h au samedi suivant avant 10h. (toutefois selon nos disponibilités des courts-séjours sont possibles : se renseigner auprès du propriétaire).

- A l'arrivée, pour chaque location de
- 8-10 pers : une caution de 2000 € est demandée
 - 12-15 pers. : une caution de 3000 € est demandée.

4-DIVERS

Le soleilo est non fumeur et les animaux ne sont pas admis.

Le bailleur propriétaire
Laurent ALBARET

Le locataire
Lu et approuvé